

ATLF : 50 ans au service des traductrices et des traducteurs

ENTRETIEN AVEC OLIVIER MANNONI,
PAR KARINE GUERRE

Olivier Mannoni, grand traducteur de l'allemand, distingué en 2018 pour l'ensemble de son œuvre par le prix Eugen Helmlé, chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres, a présidé l'ATLF de 2007 à 2012. Il a ensuite été chargé par le Centre national du livre de concevoir puis de diriger l'École de traduction littéraire du CNL, qui a ouvert ses portes à Paris en mars 2012 et qui accueillera sa dixième promotion en janvier 2024.

À l'occasion de ce numéro anniversaire, nous avons souhaité nous tourner vers vous, qui avez été à la fois un témoin attentif et un acteur de premier plan dans l'histoire de notre association. Nous sommes ravis que vous ayez accepté de nous accorder cet entretien ! Tout d'abord, pourriez-vous retracer pour nous les étapes qui ont présidé à la création de l'ATLF en 1973 ? Quelles étaient, selon vous, les principales motivations des fondateurs ?

Pour ce que j'en sais – j'avais 13 ans à l'époque, ce qui limitait ma compréhension politique de l'association, et je ne peux donc retracer ici que ce qui m'a été relaté par d'anciennes adhérentes et d'anciens adhérents –, l'association est née d'une scission avec la Société française des traducteurs. En ce début des années 1970, le besoin de créer une association spécifique aux traducteurs littéraires se faisait de plus en plus sentir. Pour plusieurs raisons : tout d'abord, les statuts commencent à diverger profondément, à mesure que le droit d'auteur s'impose pour les traducteurs littéraires ; mais surtout, pour nombre de collègues, l'absence de tout cadre réel – du point de vue contractuel, réglementaire, fiscal, et encore plus social – devient incompatible avec l'exercice du métier. L'ATLF va naturellement naître de ces besoins. À cela s'ajoute également le désir d'affirmer l'autorité artistique du traducteur littéraire. Je crois savoir que le nombre d'adhérents va d'abord monter lentement, ce qui n'est pas plus mal pour une association qui a besoin de se consolider, avec quelques grandes figures qui sont déjà présentes. Je pense en particulier à Françoise Cartano qui a été un des piliers de l'association et à laquelle je tiens à rendre un immense hommage ; à Jacqueline Lahana, bien entendu, et à d'autres que je n'ai simplement pas connus parce qu'arrivé bien plus tard.

Justement, Olivier, en quelle année avez-vous rejoint l'ATLF ? Vous souvenez-vous des raisons qui vous ont incité à adhérer à l'association ?

J'ai adhéré en 1984. À l'époque, je quittais le statut de traducteur accessoire pour celui de traducteur à plein temps. Rejoindre l'ATLF était naturel. Il me paraissait normal et indispensable de rejoindre une formation de type syndical, même si l'ATLF n'en avait pas le statut. Pour m'informer d'abord, mais aussi par solidarité envers mes collègues. Je n'avais aucune espèce d'intention de m'impliquer dans l'association. J'assistais aux assemblées générales, je discutais sur les listes de l'époque et je ne souhaitais pas aller plus loin...

Quelles étaient alors les principales missions et activités de l'association ? Dans ces années 1980, quels défis a-t-elle relevés, quels combats a-t-elle dû mener ?

En 1983, la création d'ATLAS constitue une étape importante : elle consacre l'idée qu'en plus d'une association œuvrant pour la défense des droits des traducteurs, il faut aussi une action délibérée et déterminée en faveur de leur visibilité. On dit désormais : voilà ce qu'on fait, voilà quels sont nos centres de réflexion, voilà notre contribution à la littérature traduite et à la littérature en général. D'un point de vue social, on soulignera, notamment à partir de 1981, un certain nombre d'avancées importantes, comme la double signature, à trois ans d'intervalle, du tout premier Code des usages, et les relations de plus en plus étroites avec le CNL, en particulier avec son président de l'époque, Jean Gattégno, qui a fait pour nous un immense travail, fondateur pour la profession de traducteur littéraire en France, travail qui s'est prolongé, et nous a permis, petit à petit, d'obtenir un certain nombre de droits imposés aux éditeurs par le CNL et qui se sont progressivement plus ou moins institutionnalisés. J'insiste cependant sur le « plus ou moins » : il suffit de voir ce qui se passe tous les jours pour comprendre que le combat est très loin d'être fini...

Poursuivons notre remontée dans le temps... Nous voici à l'orée des années 2000. Alors que votre activité de traducteur vous occupe à plein temps, quelle forme prend votre engagement au sein de l'association ? Quand rejoignez-vous le conseil d'administration et quel rôle y jouez-vous alors ?

Je rejoins le conseil d'administration en 2004, je deviens vice-président de l'association en 2005 et j'en prends la présidence en 2007. Quand je suis arrivé au CA au début des années 2000, les principaux acteurs étaient déjà présents. Il y avait Évelyne Châtelain, qui a joué un rôle majeur dans l'informatisation de l'association et dans son ouverture sur le numérique, Jacqueline Lahana, que j'ai déjà citée et qui était un pilier de l'association depuis des années. Quelques consœurs et confrères se sont ajoutés à cette équipe-là, des gens remarquables avec lesquels nous allons très bien travailler par la suite. J'ai fait leur connaissance au début des années 2000. Jusque-là, j'étais plutôt un observateur extérieur, je signalais pas mal de choses qui m'apparaissaient bizarroïdes dans le fonctionnement des contrats et dans les rémunérations. J'ai commencé à m'intéresser plus activement à la question des droits et des rémunérations quand j'ai vu apparaître le comptage informatique – et tous les problèmes qu'il posait. J'ai compris qu'il y avait quelque chose d'urgent à faire. Je me rappelle de discussions virulentes à

l'époque – nous sommes alors en 2003 –, autour des solutions à envisager. C'est le début de ma mémoire « active » à l'ATLF.

Quels sont, d'après vous, les faits marquants pour les traducteurs et la traduction littéraire française dans cette première décennie du XXI^e siècle ?

Pour ces vingt dernières années, je citerais la signature d'une troisième mouture, sous ma présidence, du Code des usages, qui a surtout été l'occasion de remettre les choses à plat avec les éditeurs, dans une situation qui était devenue assez catastrophique, marquée par des conflits permanents pour toutes sortes de choses, notamment en lien avec le comptage informatique, et d'un certain nombre de dérives qui rendaient la situation très compliquée, non seulement pour les traducteurs, mais aussi pour les éditeurs, qui ont autre chose à faire que de régler des conflits pour des bouts de ficelle.

Vous prenez en 2007 la présidence de l'association, poste que vous occupez jusqu'en 2012. Quelles étaient alors les principales préoccupations du CA de l'ATLF ? Quels furent les enjeux de votre mandat ?

Le début des années 2000 est marqué par l'informatisation : elle a changé un certain nombre de choses pour les traducteurs. D'une part, elle permet une accélération concrète de notre travail – les corrections se font plus vite, par exemple –, mais elle entraîne également un certain nombre d'exigences tout à fait nouvelles. Ainsi, on se met à faire un certain nombre de recherches informatiques qu'on n'aurait jamais effectuées il y a quarante ans quand j'ai débuté dans le métier : il était alors tout à fait hors de question d'aller vérifier à quoi ressemblait réellement un lieu décrit dans un roman. Aujourd'hui, non seulement on le fait, mais c'est devenu une quasi-obligation. Les problèmes ont commencé à apparaître avec la livraison des disquettes, je me rappelle qu'à l'époque, on a tenté de faire payer la livraison des disquettes aux éditeurs au motif qu'on leur faisait gagner beaucoup d'argent (l'informatique avait fait disparaître les métiers de typographe et de claviste), mais ça n'a pas fonctionné. Par ailleurs, autour de 1995, a commencé à se poser le problème du comptage informatique. Des gens qui étaient payés, depuis Balzac ou à peu près, au feuillet normalisé de 25 signes sur 60 lignes, se sont vus privés, pour certains, d'un tiers de leurs revenus, parce qu'on ne comptait plus que les signes sous Word. Ce combat que j'ai engagé a suscité de vives discussions au sein de l'association – on peut même parler d'engueulades –, avec notamment des positions que je considérais comme des positions de recul.

La mienne était de ne pas bouger sans entamer de discussions sérieuses avec les éditeurs au risque de se faire massacer, là où d'autres prônaient un passage au comptage informatique avec une augmentation du prix du feuillet. Or l'objectif des éditeurs était précisément de faire baisser les tarifs de traduction, cela ne laissait aucune chance. Finalement, la solution est venue de l'extérieur : Actes Sud, comprenant que le débat ne pouvait durer éternellement et que le dialogue avec les éditeurs devait tourner autour de la littérature plutôt qu'autour de ces histoires idiotes qui pouvaient nous coûter des fortunes, à nous traducteurs, a décidé de payer les traducteurs au comptage informatique assorti d'une revalorisation. C'est sur cette base que nous avons travaillé, en vue des accords de 2012, pour garantir deux modes possibles de règlement : soit le feuillet normalisé traditionnel de 25 lignes par 60 signes, blancs et espaces compris, soit le comptage informatique avec revalorisation.

La deuxième grande question que j'ai vu pointer et décidé de traiter au cours de ma présidence a été celle de la formation. Au cours des années 2000 sont apparues en France pléthore de formations universitaires de traduction littéraire, surtout en anglais : on voyait alors sortir une petite centaine de diplômés par an. Pourquoi l'anglais en particulier ? Parce que l'allemand avait pratiquement disparu de tous les masters de traduction, sauf celui de Bordeaux et de Strasbourg, et que le master de traduction de l'INALCO n'existe pas encore. Ce chiffre était totalement délirant au regard de la production en littérature traduite, qui tournait environ à 4 000 livres traduits par an. Cela revenait à remplacer tout le vivier de traducteurs anglicistes en sept ans ! On a bien compris qu'à ce rythme-là, les jeunes traducteurs ne trouveraient pas de travail, que les anciens n'en auraient plus, et que les tarifs baissaient. Nous nous sommes engagés dans des tentatives de discussion avec les universités – nous avons d'ailleurs eu très vite des réactions favorables des grands masters de traduction –, mais au fond, le problème venait des plus petits masters qui apparaissaient comme des champignons à droite, à gauche, sans aucune espèce de contrôle, sans que personne ne prenne contact avec l'association afin de s'informer de l'état réel du marché de la traduction. Le dialogue que nous avons cherché à nouer avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est resté sans réponse. Les masters en question affirmaient se tenir à notre disposition, mais il n'y avait aucun résultat concret, et toujours autant d'étudiants qui sortaient diplômés chaque année...

Finalement, ce sont les efforts de l'INALCO, et la création de son master de traduction littéraire, qui ont permis de diversifier les langues et de faire entrer des traducteurs professionnels, très bien formés, dans des secteurs éditoriaux pour lesquels il n'y avait pratiquement aucun diplômé. Les choses ont évolué depuis, mais les faits persistent : on forme beaucoup trop d'étudiants en master pour la réalité du marché. Même si les responsables nous assurent que leurs étudiants poursuivent d'autres carrières à l'issue de leurs études, je ne vois pas l'intérêt de former des traducteurs littéraires à ces niveaux-là, dès lors qu'on sait que la majorité d'entre eux ne réussira pas à percer.

Avec le recul, quel bilan dressez-vous de votre action et de celle de votre conseil d'administration ? Êtes-vous satisfait du chemin parcouru ?

Je ne peux pas dire que je ne suis pas satisfait mais, avec le recul, il y a beaucoup d'autres choses qu'on aurait aimé faire : obtenir beaucoup plus lors des accords de 2012, par exemple... mais les discussions ont été difficiles, très longues, malgré l'encadrement efficace que nous avons accordé le CNL et l'équipe de traducteurs hors pair qui les a menées. J'espère que ces accords seront rapidement revus et complétés, car il est essentiel de nourrir un dialogue régulier avec les éditeurs, sachant qu'ils doivent prendre en compte les évolutions technologiques actuelles, qui vont à une vitesse phénoménale, en particulier sur l'utilisation éventuelle de ce qu'est cette cochonnerie d'intelligence artificielle.

Ah, l'IA... Nous en reparlerons en fin d'entretien. Avant cela, j'aimerais creuser avec vous cette question de la formation des traducteurs littéraires. À l'issue de votre mandat, vous avez été chargé par le CNL de concevoir, puis de diriger l'ETL, qui a formé à ce jour plus de cent cinquante traductrices et traducteurs littéraires. La question de la transmission et de la formation continue des traducteurs littéraires semble avoir été cruciale, et depuis longtemps, dans votre parcours. Avez-vous très tôt eu conscience des lacunes en la matière ?

La principale lacune que j'avais décelée, c'était chez moi ! Ma première traduction date de 1978. À l'époque, il n'existe aucune espèce de formation en traduction littéraire. Je fais donc partie de cette génération qui s'est débrouillée toute seule, qui a fait beaucoup de bêtises, qui est tombée dans des pièges, qui a failli quitter le métier parce qu'elle n'en pouvait plus. Partant de cette réflexion sur mon propre parcours, je me suis dit qu'il y avait quelque chose à faire. J'ai aussi compris, au vu des demandes que nous recevions

très régulièrement à l'ATLF, qu'il y avait une ignorance très, très profonde des traducteurs envers tout ce qui concernait leurs droits et leurs éventuels devoirs – une méconnaissance de la réglementation, en somme. En troisième lieu, il existait un vrai problème de formation dans le domaine des langues dites rares, constat partagé par le CNL et les éditeurs.

La Fabrique des traducteurs, créée à Arles par ATLAS, avait commencé à y remédier ; elle était déjà bien installée à l'époque. Le CNL voulait quelque chose d'autre, de plus complet, qui tienne compte à la fois des demandes que nous avaient faites les éditeurs pendant les négociations de 2012, et de celles des traducteurs. La création de l'ETL s'est articulée autour de deux pans distincts : un pan de formation professionnelle qui fait intervenir des éditeurs, des professionnels du livre etc., et permet aux stagiaires de découvrir très concrètement la chaîne du livre à raison de 25 séances de 3 heures par an. Une éditrice peut venir montrer comment elle corrige une traduction ; une correctrice évoque son travail ; on rencontre des représentants de la diffusion, des services de presse des maisons d'édition. Mon objectif, c'était d'éviter de voir de jeunes traducteurs brillants se faire faucher et quitter le métier très rapidement pour des histoires de contrat. Le deuxième pan répond à la volonté du CNL d'élargir le spectre des langues de traduction. Mon idée, inspirée par quelques précédents, notamment celui des ateliers menés à Arles ou celui des formations multilingues à l'ESIT, c'était de travailler dans plusieurs langues de manière transversale. Mais cela supposait de réunir des stagiaires dotés d'une expérience suffisante des textes, et porteurs d'une réflexion déjà bien articulée sur la traduction littéraire. Nous avons donc choisi de nous adresser à de « grands » élèves, plus avancés dans leurs parcours que ceux de la Fabrique des traducteurs. L'idée, c'était de pouvoir travailler avec eux dans toutes les langues, de pouvoir tirer d'une langue inconnue des solutions de traduction valables pour toutes, le tout sous la supervision de traducteurs chevronnés : découvrir, par exemple, la manière dont on exprime le temps en chinois à travers des périphrases, en l'absence de structures modales des verbes, ou la notion d'« aspect » en russe (ces préfixes placés en début des verbes qui leur confèrent une nuance temporelle), permet au traducteur de l'allemand ou de l'anglais de saisir des nuances dans l'utilisation du prétérit ou du parfait. Le fait d'avoir les mains liées dans une langue permet de les délier dans une autre... L'École adopte cette démarche sur de nombreux sujets, car les ateliers sont thématiques. Au total, depuis sa fondation, elle a accueilli soixante et une langues et près de cent cinquante élèves. Certains sont devenus des traducteurs importants : je pense à Géraldine Oudin ou à Miyako Slocombe, qui traduisent le japonais, à Sika Fakambi qui traduit de

l'anglais, à Chloé Billon, traductrice du serbe-croate-monténégrin-bosniaque, ou à Lucie Modde, traductrice du chinois, et tant d'autres. Avec l'ETL, plusieurs dizaines de noms se sont imposés en quelques années. De ce point de vue, je suis heureux du travail que j'ai mené avec l'équipe pédagogique qui m'entoure, composée d'une bonne trentaine de traducteurs aguerris et remarquables.

Après plusieurs décennies de combat pour la reconnaissance du statut et du métier de traducteur auprès des institutions comme du grand public, diriez-vous que l'ATLF est en voie de remporter la partie ? Estimez-vous que les traducteurs sont aujourd'hui mieux compris, mieux considérés – même s'il y a encore du chemin à faire ?

Les traductrices et les traducteurs sont effectivement mieux considérés. Plusieurs phénomènes se sont produits : auprès des éditeurs, nous sommes passés du rôle de simples fournisseurs à celui de conseillers et de véritables interlocuteurs. Néanmoins, les traducteurs restent dans un rapport de force permanent avec ceux qui détiennent les cordons de la bourse. En face, eux ne peuvent opposer que leur savoir-faire ! Ce rapport, de l'ordre employeur-employé, avec des subtilités encore plus complexes, se traduit par une réalité financière : l'un paie, l'autre est payé – souvent mal. Nous sommes aujourd'hui à 5 ou 6 % d'inflation par an : or, le feuillet n'a pas bougé d'un pouce depuis deux ou trois ans, quand le tarif n'a pas tout simplement baissé. Ce rapport de tension va s'exacerber, d'autant plus que la réalité financière des grands groupes éditoriaux devient de plus en plus rude : ceux-ci réclament de plus en plus de dividendes, comme pour le reste de l'industrie. Cette situation se traduit par des salaires réduits en interne, et une baisse de rémunération pour ceux qui travaillent pour eux.

En revanche, on peut dire que la reconnaissance du traducteur vis-à-vis du grand public est désormais acquise. Lors d'un événement récent à Nancy auquel je participais aux côtés de Gérard Meudal et de Lucie Taïeb, on a refusé plus de deux cents personnes pour une salle qui ne contenait que cent places. Je n'avais encore jamais vu ça ! Ce mouvement, je l'ai vu naître il y a vingt ans, aux Correspondances de Manosque. À mon sens, cet intérêt tient à la dimension politique du langage. Elle est devenue très importante pour un public qui a souvent l'impression d'être mené en bateau par le langage politique ou le langage publicitaire. Arrive un moment où le lecteur comprend que la traduction lui ouvre des portes pour mieux déchiffrer ce qui se passe, d'où cet engouement. Par ailleurs, notre présence dans la presse s'améliore un peu, même s'il faut continuer à se battre, comme récemment lors de la publication des livres en lice pour

le prix Femina étranger... sans aucune mention des traductrices et traducteurs des titres retenus ! On note un net progrès, mais je ne pense pas que la partie soit gagnée, c'est un combat perpétuel. Je dirais « heureusement », parce que c'est pas mal de se battre !

Pour finir, tournons-nous vers l'avenir... Le paysage éditorial français est en plein bouleversement, les conditions d'exercice de notre métier également. Alors que s'accélère l'emprise de l'IA sur le secteur culturel, nous sommes nombreux, au sein de notre profession, à être pris de vertige. Ou de désespoir. Et vous, Olivier, dans quel état d'esprit êtes-vous ?

Je suis très sceptique sur le fait que l'IA réussisse à s'imposer dans les domaines créatifs. Je pense qu'il s'agit d'un énorme bluff. J'ai récemment participé à un congrès de juristes à Paris, aux côtés d'un auteur de bande dessinée, d'un compositeur de musique, d'un graphiste : tous ont donné des exemples de créations à partir de l'IA. Ce que j'ai entendu en musique était sans intérêt, les créations en image animée étaient immondes. Je pense que l'IA est, avant tout, un coup financier. Pour tester très régulièrement DeepL sur des textes littéraires, je constate que la machine, quand elle ne commet pas de grossières erreurs, ce qu'elle fait souvent d'ailleurs, est incapable de comprendre un texte littéraire – et avec lui, ce qui est caché sous les mots. Je pense qu'on n'ira pas très loin avec cet outil. Peut-être servira-t-il à traduire des textes de très mauvaise qualité, voire et surtout des textes écrits par l'IA elle-même. Cela risque d'affecter une partie réduite de notre profession, celle qui traduit des livres qui peuvent se faire « tout seuls »... Je pense en particulier aux romances de basse qualité. Ce sont des ouvrages que l'IA pourra certainement produire seule, dans la mesure où les auteurs qui les écrivent encore aujourd'hui suivent déjà des schémas extrêmement précis. Reproduire une forme contrainte, l'IA en est capable. Reproduire une œuvre d'art, ça, jamais. Pour ce qui est de la littérature, je pense que les amateurs ne se laisseront pas duper par la piètre qualité des textes produits par l'IA. Je pense par ailleurs, et je sais que le mouvement est en marche, que les auteurs eux-mêmes ne se laisseront pas faire. Je sais que certains auteurs, par l'intermédiaire de leurs agents, exigent d'obtenir la garantie d'une traduction humaine et demandent à connaître l'identité du traducteur. Si les auteurs prennent conscience du problème et le traitent en amont, ils auront infinité plus de pouvoir que nous, et le problème va se résoudre – du moins pour ce qui nous concerne. Pour l'anecdote, j'ai demandé à ChatGPT qui était Olivier Mannoni. La machine m'a répondu que j'étais linguiste, professeur à Paris 3 et traducteur de Charles Dickens...

Quel rôle peut et doit jouer l'ATLF dans ce contexte ? Est-elle suffisamment armée pour affronter les défis à venir ?

L'armement de l'ATLF, ce sont ses adhérents. Les personnes qui composent un conseil d'administration, si efficaces et compétentes soient-elles, ne peuvent pas tout faire. Elles doivent pouvoir se reposer sur des adhérents décidés à se battre, à respecter les consignes, à ne pas signer n'importe quoi. Dans ce cas, ça fonctionne. Si des adhérents décident de ne plus se défendre, parce qu'ils n'ont plus les moyens de le faire, parce qu'ils sont trop sous pression, alors plus rien ne peut se passer. L'association doit pouvoir compter sur tous ses adhérents. ♦